

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
3 MAI 2016

DATE d'AFFICHAGE
17 MAI 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 34

L'an deux mille seize,
le 10 mai à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Richelieu de La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNALT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, -Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mmes Marie-Thérèse CABON, - Bernadette GRIGNON, - Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - M. Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Régine ROSSET.

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY
Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN
Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL
Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Béatrice DENIGOT a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°63-2016 – SERVICE DECHETS – FIXATION DES TARIFS CONCERNANT LES DEPOTS DE DECHETS PAR
LES PROFESSIONNELS EN DECHETTERIES ET PLATES-FORMES DE DECHETS VERTS**

M. Joël BOURRIGAUD, Vice-président en charge de l'environnement, rappelle que les déchetteries sont réservées à la collecte des encombrants et des déchets spéciaux des particuliers. Toutefois, les professionnels domiciliés sur le territoire peuvent y accéder pour y déposer des déchets assimilables à ceux des ménages sous certaines conditions inscrites dans « Le règlement intérieur des déchetteries de la Communauté de Communes ».

Il indique que les tonnages des déchets déposés en déchetterie sont en forte progression. Le coût restant à charge de la Communauté de Communes pour les quatre déchetteries et la plate-forme de déchets verts a progressé de 9,46%, passant de 790 997 € en 2014 à 870 817 € en 2015.

Afin de limiter les apports en déchetterie et recouvrer les charges financières supportées pour la collecte et le traitement des déchets déposés par les professionnels, la commission Environnement propose la mise en place d'une tarification pour ces dépôts.

M. Joël BOURRIGAUD précise également que l'ensemble des collectivités environnantes ont déjà mis en place une tarification des dépôts des professionnels.

Après étude par la commission Environnement du coût de collecte et de traitement de déchets déposés en déchetterie, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à partir du 1^{er} juillet 2016 :

Envoyé en préfecture le 17/05/2016

Reçu en préfecture le 17/05/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20160510-DELIB_63_2016-DE

	Tarifs en euros par m ³
Déchets verts	11,00 €
Gravats	18,00 €
Bois	16,00 €
Tout venant	25,00 €
Cartons	Gratuit
Métaux	Gratuit

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place d'une tarification du dépôt des déchets des professionnels en déchetterie à partir du 1^{er} juillet 2016,
- **FIXE** les tarifs de dépôt des déchets des professionnels en déchetterie, tels que présentés ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 17/05/16
Le Président,

